



ENTRE :

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone Fixe :/...../...../...../..... N° de Portable :/...../...../...../.....

Adresse E-mail : **N° de compteur eau** :

ET

VILLE de FEURS, Service des eaux et de l'assainissement, 10 rue de la Minette 42110 FEURS, représentée par son maire, Mme Marianne DARFEUILLE.

Il est convenu ce qui suit :

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le présent contrat de prélèvement porte sur le paiement trimestriel des factures d'eau et d'assainissement.

L'abonné souhaitant adhérer au prélèvement trimestriel doit retourner au Service des eaux et de l'assainissement de la ville de Feurs les documents suivants :

- un exemplaire du contrat de prélèvement trimestriel renseigné et signé,
- un imprimé d'autorisation de prélèvement (mandat de prélèvement SEPA) renseigné et signé,
- un RIB récent au format IBAN.

Les demandes d'adhésion en cours d'année ne pourront être effectives que pour l'année suivante.

II. PRÉLÈVEMENTS

L'abonné optant pour le prélèvement trimestriel recevra par courrier son échéancier. Les prélèvements auront lieu **le 10 de chaque trimestre (mars, juin et septembre)** et représenteront **75 % de la consommation de référence** (année précédente) et des droits fixes. A l'issue du relevé de votre compteur, vous recevrez une facture de régularisation au dernier trimestre (**10 décembre**), soldant l'année en cours.

III. CHANGEMENT BANCAIRE

En cas de changement de domiciliation bancaire, vous devez transmettre au service des eaux et de l'assainissement un nouvel imprimé d'autorisation de prélèvement accompagné d'un nouveau RIB au format IBAN au moins **30 jours** avant la prochaine date de prélèvement prévue sur l'échéancier.

IV. RÉSILIATION D'ABONNEMENT

L'abonné souhaitant résilier son abonnement doit **avertir sans délai** par courrier, téléphone ou mail, le service des eaux et de l'assainissement de la Ville de Feurs et transmettre un relevé du compteur d'eau du jour de l'état des lieux de sortie.

V. AUTRES CHANGEMENTS

Tout changement de vos coordonnées doit nous être communiqué. Enfin nous vous invitons à signaler toute modification pouvant impacter votre consommation, afin d'approprier si nécessaire l'échéancier en cours.

VI. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Sauf avis contraire de l'abonné, le contrat de prélèvement est **automatiquement reconduit l'année suivante**. L'abonné établit une nouvelle demande d'adhésion au prélèvement automatique uniquement lorsqu'il avait dénoncé son contrat et qu'il souhaite de nouveau bénéficier de ce mode de paiement.

VII. ÉCHÉANCES IMPAYÉES

En adhérant à ce contrat, l'abonné s'engage à ce que son compte bancaire soit suffisamment approvisionné pour chaque échéance. Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte de l'abonné, il ne sera pas automatiquement représenté. Les frais de rejet éventuels seront à la charge de l'abonné. **Si deux prélèvements ne peuvent être effectués sur son compte, le service procédera automatiquement à la résiliation du prélèvement trimestriel.**

Fait à, le

Signature du payeur précédée de la mention « bon pour acceptation »

**MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA**

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Divers

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le service des eaux et de l'assainissement de la ville de Feurs à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du service des eaux et de l'assainissement de la Ville de Feurs.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA :

FR78ZZZ648603

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom, Prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	SGC DE FEURS SPL 1 rue du Montal 42110 FEURS Pour le service des eaux de la Ville de Feurs

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER	
Identification internationale (IBAN) -----	Identification internationale de la banque (BIC) ----- (___)

Type de paiement : Paiement récurrent

Signé à :

Signature :

Le :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ECHÉANT) :
Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)**Rappel :**

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le service des eaux et de l'assainissement de la Ville de Feurs.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le service des eaux et de l'assainissement de la Ville de Feurs.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
